

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 6 décembre.

L'Indépendance belge annonce que M. Drouyn de Lhuys vient d'adresser une circulaire très nette et très accentuée à tous ses agents diplomatiques, à l'occasion du conflit qui vient d'éclater entre l'Espagne et le Chili, et que notre ministre des affaires étrangères a déclaré à l'Espagne qu'il ferait énergiquement respecter le droit des neutres. « Nous croyons pouvoir affirmer, dit la France, que la circulaire dont l'Indépendance belge parle cependant en termes si explicites n'existe pas, et que M. le ministre des affaires étrangères n'a fait à l'Espagne aucune déclaration pareille à celle que ce journal lui attribue. »

M. Drouyn de Lhuys est rendu hier à Compiègne pour travailler avec l'Empereur. L'honorable ministre est rentré à Paris dans la soirée.

On assure que le général Schofield, envoyé du Gouvernement de Washington, et dont l'arrivée à Paris n'a pas été sans causer une certaine émotion dans le monde politique, a demandé une audience à l'Empereur, par l'entremise de la maîtrise des cérémonies, et non de sa légation ou du ministre des affaires étrangères.

Il paraît certain que d'importantes réductions dans le personnel des postes seront prochainement opérées. Elles s'appliqueront spécialement au personnel central et aux agents du service administratif. Mais encore ici, la mesure économique ne sera effectuée qu'avec les tempérants commandés par les droits et la position des titulaires, c'est-à-dire qu'on procédera par vacance de retraite et par extinction lorsqu'un emploi compensateur pourra être donné aux fonctionnaires détachés des cadres.

L'exposé financier de M. Fould paraîtra, dit-on, samedi ou dimanche au Moniteur.

On avait un peu oublié la malheureuse affaire de Bonn qui a coûté la vie au cuisinier Ott, de Strasbourg. Cette affaire vient d'avoir son dénouement devant un conseil de guerre. Le comte d'Eulenburg a été condamné à neuf mois de prison. De deux choses l'une, ou cette peine est insignifiante, ou elle est excessive. Si le comte d'Eulenburg est coupable de l'assassinat de Ott, il devrait être puni comme les assassins ; s'il n'est pas coupable, pourquoi lui infliger neuf mois de prison ? Les considérations du jugement ne sont pas encore connues ; il faut espérer qu'elles indiqueront les motifs qui ont guidé les juges dans l'application de la peine. On paraît, du reste, avoir de singulières manières de rendre la justice en Allemagne.

A Rostock, des enfants — cet âge est sans pitié, mais on va voir que les directeurs de police n'en ont pas davantage — des enfants s'étaient introduits dans le rez-de-chaussée d'un édifice public et ils avaient endommagé le bas d'une échelle en roulant des tonneaux vides. Pour les punir, le chef de la police leur a fait administrer la bastonnade, sans autre forme de procès. L'un des enfants est malade des suites de la correction. Etrange pays que celui où on inflige neuf mois de détention à un assassin et des coups de bâton à des enfants qui ont endommagé le bas d'une échelle.

Il paraît, dit l'Indépendance belge, que l'Empereur tiendrait à ce que la nouvelle salle de l'Opéra fût terminée pour l'époque de l'Exposition universelle de 1867. Sa Majesté désirait que tous les sacrifices fussent faits et tous les moyens employés pour arriver à ce résultat.

M^{me} la Comtesse de Montijo, mère de S. M. l'Impératrice, vient d'acheter moyennant 1,500,000 francs la terre de la Férrière,

en Berry. Cette propriété, dominée par un élégant château construit par Mansart sera la résidence d'été de M^{me} la Comtesse de Montijo qui se fixe décidément en France.

A la dernière séance de la Bourse, les télégrammes de Bruxelles annonçaient la persistance de la réaction favorable qui s'est manifestée dans la santé du roi Léopold. Cependant les inquiétudes des médecins subsistent.

On écrit de Vienne que la Diète de Vénétie sera très probablement convoquée pour le courant de janvier.

Le roi de Bavière, voyageant sous le nom de comte Spessart, est arrivé samedi à Nice où il se propose de passer la saison d'hiver.

La représentation d'Henriette Maréchal, la nouvelle comédie de MM. de Goncourt a été des plus orageuses. On a défini exactement cette tentative extra-littéraire en disant que c'est l'Hernani du Réalisme. Le coup de pistolet de la fin qui fait du mari jaloux un père meurtrier, a tué la pièce.

Lundi a eu lieu à Compiègne une chasse à tir à Royal-Lieu, sur la route de Paris. Les chasseurs, qui ont déjeuné dans les tirés, ont abattu 2,500 pièces, parmi lesquelles 300 doivent être attribuées à l'Empereur.

La quatrième série des invités de Compiègne est attendue au château.

La rentrée de l'Empereur et de l'Impératrice sera probablement prorogée au 20 décembre.

Pour toute la correspondance, J. Reboux

On écrit de Bruxelles qu'un nouveau meeting socialiste a été tenu ces jours derniers dans cette ville. Les violences de langage n'ont pas été ménagées dans cette nouvelle réunion, et, comme d'habitude, on y a proclamé la république démocratique et sociale.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le Moniteur contient un rapport à l'Empereur au sujet d'une plus large application des mesures concernant les animaux domestiques, prescrites par le décret du 5 septembre 1865.

M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, constate, tout d'abord, le plein succès obtenu par le décret que nous venons de mentionner et d'où il résulte que la France a échappé jusqu'ici à l'invasion de la maladie qui ravage l'Angleterre et la Hollande, puis il ajoute :

« Après une expérience de trois mois, qui nous avait donné des résultats aussi rassurants, j'avais lieu de croire, Sire, que les mesures dont j'ai eu l'honneur de proposer la sanction à Votre Majesté par mon rapport du 5 septembre, seraient suffisantes pour nous armer contre l'épidémie et nous permettre de nous en préserver, lorsque vient de se présenter un fait, sans précédent dans l'histoire du typhus contagieux, qui prouve que cette maladie peut se frayer, sa voie vers nos bestiaux par l'intermédiaire d'autres animaux que ceux qui en sont habituellement atteints. Deux gazelles, importées d'Angleterre, ont transmis le typhus à un groupe de ruminants exotiques et indigènes réunis dans un établissement voisin de Paris. »

Cet incident, aussi grave qu'inattendu, a un caractère d'authenticité qui m'est garanti par les rapports que m'ont transmis, sur ce point, deux agents compétents de mon administration, et par les observations concordantes de M. Lebanc, membre de l'Académie impériale de médecine, et vétérinaire à Paris.

« Toutes les précautions sont prises pour que le fléau reste enfermé dans son

foyer primitif et n'irradie pas sur la population bovine des localités environnantes.

« Mais un événement de cette nature doit nous mettre en garde contre les éventualités qu'il permet maintenant de prévoir ; et il devient nécessaire d'étendre à tous les animaux quadrupèdes, exotiques ou indigènes, autres que le cheval, l'âne, le mulet et le chien, la mesure d'interdiction qui d'après le décret de Votre Majesté, en date du 5 septembre, concerne que les animaux domestiques. » Suit un décret conforme.

Un décret impérial, daté du 23 novembre dernier, a approuvé l'arrêté que M. le maire de Lille avait pris le 7 dudit mois pour attribuer le nom de Boulevard Vallon au boulevard n° 5, allant de la nouvelle gare aux marchandises à la porte des Postes.

Nous avons le regret de ne pouvoir publier une lettre, relative à la question du Collège, qui nous est adressée par une personne dont la parfaite honorabilité nous garantit les excellentes intentions. Certains passages de cette lettre renferment des allusions dont la transparence provoquerait inévitablement une polémique qui n'aurait pas sa raison d'être, quant à présent. Notre correspondant déclare adhérent entièrement aux idées exprimées dans la lettre publiée le 3 décembre ; il insiste particulièrement sur la nécessité de publier le rapport de la commission. Nous avons les meilleures raisons de croire que ce travail recevra la plus grande publicité.

Nos abonnés de la ville, servis par la poste, se plaignent du retard apporté dans la distribution du Journal de Roubaix. Plusieurs d'entre eux n'ont pas reçu notre dernier numéro. Nous avons signalé ces négligences inexplicables à M. le Receveur des Postes.

Le succès de la première représentation de Un déraillement, comédie en quatre actes, par M. Brun-Lavaine, a été complet. Les spectateurs étaient nombreux ; les applaudissements souvent répétés se sont traduits à la chute du rideau par le rappel des artistes. L'auteur que toute la salle acclamait a été accueilli par une véritable explosion de bravos. Nous constatons avec plaisir la réussite de cette charmante comédie interprétée avec un excellent ensemble ; nous en donnerons prochainement l'analyse. La seconde représentation qui a lieu ce soir attirera sans aucun doute un grand nombre de spectateurs.

Le programme du concert que doit donner la Société orphéonique, le mardi 12 décembre, n'est pas encore définitivement arrêté.

Parmi les artistes qui doivent se faire entendre, nous pouvons citer M^{lle} Marie Cabrel, M. Faure, de l'Académie Impériale de musique et M. Hermann, violoniste.

On nous prie de rappeler à nos lecteurs le prix d'abonnement aux concerts de la Société orphéonique. La Société offre à ses abonnés deux concerts chaque année.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : Par an, pour une seule personne fr. 12 — pour deux personnes. — 20 — pour une famille. — 30 Les signataires s'engagent pour les deux saisons 1865-1866 et 1866-1867. Carte d'entrée pour les étrangers à la ville, 6 fr.

Des listes sont déposées chez MM. L. Voireux, L. Cordonnier, J. Bossut fils et au bureau du Journal de Roubaix.

Nous avons parlé, il y a quelque temps, d'un infanticide commis à Croix, par une fille belge en service dans une ferme. La coupable, pensant éviter la punition de son crime, s'était réfugiée en Belgique.

La justice de ce pays n'est pas restée inactive ; une instruction commencée en France, par les soins intelligents du parquet de Lille, s'est terminée par la comparution devant la Cour d'assises de Bruges, de cette mère dénaturée.

Les débats, non-seulement ont établi le crime reproché, mais encore il a été reconnu que l'accusée avait déjà comparu devant la même cour sous une inculpation semblable.

Les débats ont duré deux jours ; les détails du crime ont été rapportés d'une manière complète, et l'auditoire, vivement impressionné, a montré toute l'indignation qu'un pareil crimé excite.

La fille Barbe Tailleux, déclarée coupable par le Jury, a été condamnée à la peine de mort. L'exécution aura lieu sur la Grande-Place de Bruges.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 11 octobre, à 8 h. du soir.

ACIDES TANNIQUE, GALLIQUE et PYROGALLIQUE. Préparation de l'acide gallique pur. — Caractères qui distinguent l'acide tannique de l'acide gallique. — Usages de ces deux acides.

Acide pyrogallique. — Son emploi dans l'analyse de l'air et des mélanges gazeux ; services qu'il rend aux photographes et aux coiffeurs. Sa préparation.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 13 décembre, à 8 h. du soir.

TELEGRAPHES.

Historique. — Expériences.

Lundi 27 novembre, M. Jaudeau a terminé l'étude de l'acide tartrique, et a étudié l'acide citrique.

La crème de tartre joue un rôle important comme mordant dans la teinture des laines ; elle ravive certaines couleurs affaiblies par l'action du soleil et de l'acide carbonique de l'air. — On en distingue de deux sortes : la Crème de tartre de Montpellier, qui est pure, et la Crème de tartre de Marseille, qui renferme du tartrate de chaux. Au reste, il est facile de s'assurer si la crème de tartre est pure ou non. Si elle est pure, on n'observe point de résidu après l'évaporation ; le contraire a lieu, si la crème de tartre contient du tartrate de chaux.

La crème de tartre sert au nettoyage de l'argenterie. Dans un peu d'eau, on met une égale quantité de craie pulvérisée et d'alun ; puis autant de crème de tartre que de craie et d'alun ; on lave, on frotte et on essuie.

La crème de tartre sert parfois de levain et contribue à rendre le pain bien blanc ; c'est une falsification qui sans être absolument dangereuse n'en laisse pas que d'être bien coupable.

L'acide tartrique entre dans la composition de boissons rafraîchissantes et de certaines pastilles.

Le vinaigre est quelquefois falsifié par l'acide tartrique. Pour s'en assurer, on

fait évaporer jusqu'aux trois quarts, une petite quantité de vinaigre. On filtre ; le vinaigre est parfaitement limpide, s'il ne renferme point d'acide tartrique ; si on renferme si on observe un trouble blanchâtre.

L'acide tartrique peut renfermer un principe très dangereux qui en fait un véritable poison : les substances opiacées ou l'albumine (blancs-d'œufs) sont les antidotes à employer.

L'acide citrique est l'acide contenu dans le citron et que l'on extrait de la manière suivante : On enlève l'enveloppe du citron ou le zeste, on presse soigneusement, on laisse le liquide s'évaporer jusqu'à moitié ; activant alors l'évaporation, la cristallisation qui s'opère donne de l'acide citrique bien pur.

L'acide citrique ressemble assez à l'acide tartrique : on l'en distingue par des caractères dont voici le principal : tant que l'acide tartrique trouble l'eau de chaux, l'acide citrique la laisse limpide. Cet acide a des propriétés singulièrement rafraîchissantes ; employé dans la cuisine et dans certains cas, au lieu du vinaigre, il aurait sur celui-ci l'avantage de ne point attaquer le cuivre ni le fer et éviterait les empoisonnements assez fréquents par les acéates.

M. Jaudeau parlera plus tard de l'emploi de l'acide citrique par les teinturiers et les indienneurs.

On fait en mélangeant 16 gr. d'acide citrique avec 500 gr. de sucre blanc une limonade nommée limonade sèche.

L'acide citrique forme avec le fer et la magnésie le citrate de fer employé en teinture, et le citrate de magnésie, base de la limonade purgative de Roger. Ce purgatif a l'avantage de n'être point de mauvais goût : l'acide citrique, d'ailleurs, cache la saveur des substances auxquelles il est uni.

Les acides malique, mélaïque, tannique et gallique ont fait l'objet du cours de chimie du 4 décembre.

L'acide malique est proprement l'acide de la pomme, on le trouve pourtant dans beaucoup d'autres fruits. La découverte est due à Scheele ; son extrait communément des fruits du sorbier : on presse ces fruits et on distille le liquide obtenu en n'employant qu'une température de 50°, car l'acide malique s'évapore à peu près à cette température. Pour avoir l'acide malique pur, il faut distiller plusieurs fois les résidus obtenus successivement. On recueille enfin l'acide sous forme de cristaux irréguliers ressemblant assez aux choux-fleurs. — Cet acide a une saveur qui rappelle celle de l'acide citrique ; il ne s'anit qu'à une base métallique, le plomb ; si, dans une dissolution d'acétate de plomb, on verse une dissolution d'acide malique, on observe un précipité blanc très abondant : c'est le malate de plomb. Il forme aussi avec la potasse, le malate de potasse. L'acide malique s'hydrate promptement.

Si, en distillant le jus du sorbier, on élève la température à 100°, on obtient un acide jouissant de propriétés différentes : c'est l'acide mélaïque. Ses cristaux sont plus petits et plus réguliers que ceux de l'acide malique ; il s'aborde moins facilement l'eau, et sa saveur, qui rappelle celle des oxydes métalliques, l'en distingue tout à fait.

L'acide tannique est l'acide qui se trouve surtout dans l'écorce du chêne, mais que l'on rencontre aussi dans beaucoup d'autres substances.

L'acide gallique est l'acide que l'on trouve dans les noix de galle, petites excroissances charnues que l'on voit sur les feuilles de chêne. Ces excroissances sont produites par un petit animal qui vit à l'intérieur et qui s'en échappe quelques jours après leur formation. L'acide gallique le plus pur est celui que l'on obtient des noix de galle cueillies pendant que l'animal y vit encore.

CHEMIN DE FER DU NORD.

OUVERTURE DE LA LIGNE DIRECTE de LILLE à TOURNAI.
Service provisoire à partir du 1^{er} décembre 1865

Départs de Lille. — Matin : 7 h. 45, 10 h. midi 30. — Soir : 3 h. 05, 5 h., 7 h. 30.
Départs de Tournai. — Matin : 7 h. 30, 9 h. 20, 11 h. — Soir : 3 h. 10, 4 h. 15, 8 h. 30.

Les trains s'arrêtent à l'aller comme au retour aux stations d'Ascq, Baisieux et Blandain.

Prix des places de Lille à

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Ascq.	90	65	50
Baisieux.	1 45	1 10	80
Blandain.	2 05	1 50	1 10
Tournai.	2 50	1 85	1 30

On nous adresse la lettre suivante : « Bonny (Loire), 29 octobre 1864. « M. Genevoix, 14, Beaux-Arts, Paris. « Si toutefois j'ai apporté autant de retard à vous répondre, ce n'est pas négligence ; je voulais connaître l'effet de votre Huile de Marrons d'Inde. Elle m'a parfaitement soulagé. Elle m'est arrivée le 26 au matin, je marchais avec deux bâtons. Aujourd'hui, 29 du courant, midi, j'ai quitté les deux bâtons, Ci-joint 5 fr. 40 en timbres-poste, pour acquitter le prix du flacon et le port. « LAFOT-BOURDIN, peintre. »

Les douleurs de la goutte, des rhumatismes et des névralgies sont promptement soulagées par les frictions d'Huile pur de Marrons d'Inde. Le flacon, 5 fr. ; le demi-flacon, 3 fr. Exiger la signature Emile Genevoix. So méfier des imitations. 5397

l'acquitterai tes dettes, à condition que tu me donnes plein pouvoir d'agir en ton nom. »

Ils confèrent jusqu'à une heure avancée de la nuit, elle avec raison et tendresse, lui avec amertume.

Dès le lendemain matin, Hélène se mit en devoir d'étendre immédiatement toutes les dettes exigibles de son mari. Ce n'était pas ce qu'avait espéré Ochard. Il aurait voulu ne donner qu'un compte aux fournisseurs et continuer ses prodigalités. Mais Hélène fut inexorable, et il se soumit, la rage au cœur. Aussi, à l'heure de son départ, fit-il à sa femme des adieux assez froids.

Elle resta donc seule, avec la lourde tâche de solder recta, pour déguiser leur ruine, toutes les prétentions à charge de son mari.

Son premier soin fut de placer sûrement, au nom de son fils, 50,000 francs de son capital, pour mettre au moins à l'abri de toute nouvelle vicissitude cette faible part de la brillante fortune qu'elle avait cru lui laisser un jour.

Cela fait et ses affaires réglées, elle se retira à sa villa de Beauthiers. A peine y était-elle de quelques jours, qu'elle reçut une lettre du père de son mari. Ce vieillard, qui habitait la campagne, lui écrivait :

« Ma chère enfant, c'est à regret que je vous afflige. Cependant je suis bien forcé de vous apprendre, sur le compte de votre mari, de mon fils, des choses qui me consternent et me désolent. Rendez-moi le service de vous mettre en quête de la vérité sur une affaire qui peut avoir de fâcheuses conséquences pour mes filles. Voici de quoi il s'agit :

« L'automne dernier, je chargeai Albert de toucher chez un notaire de votre ville une somme qui constituait tout l'héritage maternel de ses sœurs. Après l'avoir reçue, il me demanda ce qu'il fallait en faire. Je lui répondis de la placer sur bonne hypothèque. Depuis lors il m'écrivit à plusieurs reprises qu'il n'en avait pas encore trouvé l'occasion, et enfin il me proposa de la déposer provisoirement, en mon nom, chez votre banquier. J'y consentis. »

« La première lettre que je reçus ensuite était de vous, ma fille. Elle m'apprenait le départ d'Albert pour l'étranger. Je fus quelque peu froissé qu'il ne m'en eût pas informé lui-même, et très-étonné qu'il ne m'envoyât point le reçu de la somme en question, délivré par votre banquier. J'écrivis à ce dernier, il me répondit que mon fils n'avait pas versé de fonds chez lui en mon nom. Une lettre que j'adressai à Albert à ce sujet resta sans réponse. Alors je chargeai mon gendre, le capitaine d'aller aux informations. Il aura sans doute été vous voir pendant son séjour dans votre ville ; mais je lui avais défendu de vous parler affaires, à vous, ma chère enfant. Je voulais d'abord savoir à quoi m'en tenir sur le compte d'Albert. »

« Je suis fort affligé des renseignements recueillis par le capitaine : il a appris, entre autres, par une indiscretion, qu'Albert a emprunté 25,000 francs à son ami M. Marsange, et qu'il les lui doit encore. « Je vous demande donc, ma chère fille, la vérité sur votre mari. A-t-il dissipé toute la fortune que vous lui avez apportée, et dois-je le considérer comme un malhonnête homme ? »

« Ce serait une cruelle affliction pour moi de descendre au tombeau avec la

certitude que mon fils unique est un insensé dissipateur, sans honneur et sans scrupules, qui, pour contenter son vain amour du luxe et des plaisirs, a précipité dans la ruine sa femme, ses sœurs et son enfant. »

« Si ma santé me l'avait permis, je serais allé vous demander de vive voix, ma chère Hélène, une réponse sincère à ces tristes questions. »

« Votre affectionné père, »

« ALBERT OCHARD. »

« Quel coup pour Hélène ! Elle en demeura altérée. Elle, si heureuse à la pensée qu'il leur restait encore un débris de fortune, elle, qui croyait toutes les dettes de son mari acquittées ! Ce qui la consternait surtout, c'était la déloyauté d'Ochard au sujet du petit capital de ses sœurs et l'indigne abus qu'il avait fait de la confiance de son père. Elle ne pleura point, sa douleur était trop violente pour se soulager par des larmes. Hélène n'était point non plus de ceux qui restent les bras croisés à se désespérer du malheur qui les frappe. La première stupeur secouée, elle songea tout de suite à cacher la faute de son mari et à épargner au pauvre père le chagrin d'avoir un fils si coupable. »

« Le jour même, elle se rendit à la ville, et le lendemain elle répondait à M. Ochard : »

« Mon bon père ! Je vois avec un vil regret que je suis la cause involontaire d'un malentendu. Avant son départ, Albert m'avait chargée de vous faire parvenir le reçu ci-joint de la somme en question, par lui déposée chez un autre banquier que le mien. Si vous ne l'avez pas en main